

quel procedure a suivre pour demander reparation?

Par gimel, le 18/09/2010 à 00:54

bonjour.actuellement en invalidite categorie 2 suite a une inaptitude total est definitive.j ai travailler 7/7 pendant 50 semaines a raison de 50 heures par semaines ce qui ma conduit a la depression.il y a 3 ans j ai entamer une procedure au tribunal des pruds hommes que j ai abandonner cause de sante.je desire reprendre la procedure contre mon ancien employeur pour demander reparation.que puis je faire?merci.

Par Paul PERUISSET, le 18/09/2010 à 16:51

Bonjour,

Quelle a été la décision du Conseil de Prud'hommes ? : radiation, caducité, désistement d'instance et d'action, retrait du rôle ?

Cordialement, Paul PÉRUISSET

Par gimel, le 19/09/2010 à 02:46

bjr.il y a eu 1 confrontation seulement mais j ai abandonner ensuite aucune decision du tribunal des pruds hommes merci

Par Paul PERUISSET, le 19/09/2010 à 07:30

Bonjour,

Vous êtes donc passé en conciliation. S'il n'y a pas eu de suite, le Conseil de Prud'hommes vous a inévitablement notifié une décision. Quelle est cette décision ?

Sans réponse précise à cette question, je ne peux pas vous renseigner.

Cordialment, Paul PÉRUISSET

Par gimel, le 20/09/2010 à 21:07

honnetement je n ai eu aucun document du tribunal des prud homme aider moi cordialement

Par **Paul PERUISSET**, le **20/09/2010** à **22:16**

Bonsoir,

Ce n'est pas possible, le Conseil de Prud'hommes a forcément pris une décision et vous l'a communiquée par courier RAR.

Adressez-vous au Conseil de Prud'hommes pour avoir une copie de leur décision.

Cordialement, Paul PÉRUISSET